

**Le lundi 15 juin, le SNES-FSU 73 et une délégation des personnels des collèges Combe de Savoie et de Boigne ont été reçus en audience par M Martrenchard, directeur général des services au CD73, et par M Innocenti, Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, à propos de l'arrêt des projets de restructurations des établissements du second degré en Savoie.**

Après notre analyse des chiffres de la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance du ministère de l'éducation (21,7 élèves par classe en Savoie en 2025 à moyens constant), le Conseil départemental a bien voulu nuancer son expression dans son dernier communiqué « *nous ne construirons pas de collèges vides* ». Mais aucune réponse concrète n'a été apportée concernant les projets de rénovation envisagés.

**A propos des projets de restructuration qui étaient en cours et qui ont été stoppés, la collectivité « suspend le stylo », dicit Monsieur Martrenchard, car elle manquerait d'éléments.**

**Des éléments, pourtant, nous n'en manquons pas :** exposition des élèves et des personnels à l'amiante dans les locaux, températures inadaptées au travail en été comme en hiver dans la plupart des établissements, vétusté des locaux, taille des salles incompatible avec les effectifs. Le SNES-FSU 73 maintient sa revendication de rénovation thermique de l'ensemble du bâti scolaire, et de la conservation du nombre de classes qui, avec la baisse démographique, permettra enfin de retrouver des conditions d'apprentissage dignes et ambitieuses pour la réussite de toutes et tous les élèves.

Pour les collèges de Boigne et de Combe de Savoie, nous retenons que **le CD73 annonce ne rien décider avant 2030**. Au collège Combe de Savoie, les analyses sur la présence d'amiante ne seront pas définitives avant l'automne ! Nous avons évoqué l'urgence de la mise au norme PMR au collège de Novalaise, ainsi que l'indispensable rénovation thermique du collège de Modane. Aucune réponse. Pour s'en défendre, la collectivité a égrainé de multiples dépenses engagées depuis 2021, mais qui font partie de l'entretien normal des établissements scolaires, que la collectivité doit aux usager·es.

Puisque la collectivité suspend les projets de restructuration des collèges publics, et leur interdit les dépenses pédagogiques, le SNES-FSU demande l'arrêt des subventions facultatives en investissement des collèges privés sous-contrat destinée à financer les locaux des collèges privés, qui, rappelons le, sont financés à 75% par l'argent public. **L'argent public, c'est pour les services publics, et il y a urgence pour le second degré.**

Le CD73, comme le Directeur Académique ont mis fin à l'audience lorsque nous avons évoqué le contexte départemental déjà tendu entre les personnels des collèges et la collectivité, après l'interdiction des dépenses pédagogiques financées sur dotations. Nous aurions trop de fonds de réserve. Rappelons les chiffres : les 38 collèges publics de Savoie disposent de moins de 4 millions d'euros de fonds de réserve, quand les 8 collèges privés sous-contrat cumulent 10 millions de trésorerie !

Nous sommes aussi interpellé·es par le fait que la collectivité ne tienne absolument pas compte du flux migratoire, ne prévoyant rien pour accueillir les élèves réfugié·es, mais trouve catastrophique la baisse des naissances. L'idée du « réarmement démographique » n'est pas loin, mais pour le SNES-FSU ce sont les services publics qu'il faut réarmer !

**Les personnels et les parents d'élèves du collège de Boigne organisent un rassemblement, déclaré par le SNES-FSU, devant l'établissement vendredi soir à 19h. Le SNES-FSU appelle à soutenir la lutte pour la rénovation des collèges en participant au rassemblement du Collège de Boigne, et en signant les pétitions pour les collèges de Boigne et Combe de Savoie. Dès la rentrée, en septembre, le SNES-FSU73 mobilisera l'ensemble du second degré pour le financement des activités pédagogiques 2027, et pour la rénovation du bâti scolaire en Savoie.**